

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Recue de la Semaine : Concessions de terrains par le Gouvernement de la Province de Québec, pour venir en aide à la construction de chemins de fer ou à leur prolongement.—Appréciation de la Gaspésie et de la Baie-des-Chaleurs, au point de vue de l'agriculture et du commerce, par M. Riopel, député du comté de Bonaventure, à l'Assemblée Législative de Québec.—Séance solennelle de l'Académie "St Thomas d'Aquin" au Collège de Ste-Anne, à l'occasion de la fête de M. le Grand-Vicaire Trudelle, supérieur de cette institution.

Causerie Agricole : Le jardin de la ferme (Suite).—Comment se procurer de la graine d'oignon.—Insectes qui attaquent l'oignon.—Culture du poireau.

Correspondance : Rapport des opérations du cercle agricole de Deschambault, comté de Portneuf.

Sujets divers : Inconvénients que l'on rencontre à cultiver différentes variétés de fruits, grains ou légumes sur un même terrain.

Choses et autres : Cercle agricole de St-George, Beauce.—Fraude quant à la vente de graine de trèfle.—Choix des patates pour la semence.—Avantages des tuteurs pour supporter les tiges de concombres.—Avantages de l'emploi du soufre mêlé au sol, pour les moutons et bêtes à cornes.

Recettes : Moyen de détruire les chenilles qui s'attaquent aux gadelliers et aux groseilliers.—Destruction des chenilles qui s'attaquent aux choux.

A nos abonnés.—Nous avons commencé il y a 3 semaines, à expédier par la poste des comptes pour abonnement à la *Gazette des Campagnes* : c'est ce que nous n'avions pas fait depuis la mois de mars 1879. Cette semaine quelques-uns de nos abonnés nous ont reproché de ne pas leur envoyer leur compte d'abonnement chaque année, et avec raison. Cependant on croira que faire près de deux mille comptes n'est pas la besogne de quelques jours seulement, et que la chose nous est difficile quand nous avons à la fois à nous occuper de l'imprimerie et de la rédaction de la *Gazette des Campagnes*. Nous nous proposons de le faire à l'avenir. Quand nous avons expédié des comptes en mars 1879, plusieurs de nos abonnés nous ont demandé du délai, et la plupart de ceux-là ne nous ont pas envoyé ce qu'ils nous avaient promis. Nous avons besoin de ce qui nous est dû et nous entretenons l'espoir que l'on tiendra à honneur de nous payer une dette aussi légitime.

Nous invitons nos abonnés d'avoir à enregistrer leurs lettres contenant de l'argent, pour plus de sûreté. Un reçu sera expédié dans le premier numéro de la *Gazette* publié après la réception de telles lettres d'envoi d'argent.

REVUE DE LA SEMAINE

— Le gouvernement de la province de Québec vient de faire d'importantes concessions de terrains pour venir en aide à la construction de seize nouvelles lignes ou prolongements de chemins de fer.

Voici la liste de ces concessions :

" Une somme de mille piastres par mille en sus du subside déjà accordé par la législature, et une garantie de cinq mille acres de terre par mille, pourvu que le nombre total de milles ne dépasse pas 170 milles pour un chemin de fer partant du chemin de fer du Nord à quatre milles de Québec, et allant au lac Saint-Jean.

" Une quantité de 10,000 acres de terres par mille pour un chemin de fer partant de la station Matapédia, comté de Bonaventure, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'au port de Gaspé, en passant par le port de Paspébiac, comté de Bonaventure, sur la Baie des Chaleurs, pourvu que la longueur de ce chemin n'exécède pas cent quatre vingts milles.

" Une quantité de 10,000 acres de terres par mille pour un chemin de fer partant du quai de la Rivière du Loup (en bas) comté de Témiscouata, jusqu'à un point sur la frontière du Nouveau-Brunswick, dans la direction d'Edmonston, dans le Nouveau-Brunswick, pourvu que la longueur de ce chemin n'exécède pas soixante et six milles.

" Une quantité de 6,000 acres de terres par mille, pour un chemin de fer partant de la station de Hull, comté d'Ottawa, sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, jusqu'au village le Désert, dans la comté d'Ottawa, pourvu que la longueur de ce chemin n'exécède pas soixante et quinze milles.

" Une quantité de 4,000 acres de terres par mille pour un chemin de fer partant d'un point entre Buckingham et Rockland, sur le chemin du Pacifique Canadien, jusqu'au village d'Aylwin, dans le comté d'Ottawa, pourvu que ce chemin n'exécède pas cinquante deux milles.